



L'essentiel & plus encore

Terres d'Alliance

Toute l'actualité de la MSA Dordogne, Lot et Garonne

N° 32 - Mai 2018

ÉDITO

Chers collègues élus, chers amis,

Les réunions des comités d'agence se sont terminées et je suis une nouvelle fois satisfaite de leur bon fonctionnement. Ces instances de proximité



favorisent le partage et participent à la mise en place de nos actions sur les territoires.

Elles ont aussi permis de préparer l'Assemblée Générale du 1^{er} juin prochain à Boulzac où je serai heureuse de vous retrouver, accompagnée de Pascal Cormery, Président de la caisse centrale de MSA. Nous reviendrons sur les faits marquants de l'année écoulée et nous parlerons aussi des enjeux à venir pour notre régime de protection sociale.

La présence de la MSA en milieu rural est une force que nous devons défendre. L'enchaînement des réformes gouvernementales est une opportunité pour la MSA de le faire et de promouvoir son action.

Dans ce contexte de changement, le conseil central a décidé d'engager une démarche d'élaboration d'un plan stratégique à l'horizon 2025. Pascal Cormery nous parlera certainement de ce projet ambitieux pour construire la MSA de demain au cours de son intervention.

Claudine Faure
Présidente de la MSA DLG



ENTREPRISES AGRICOLES

Nouveau TESA, la MSA vous accompagne

Depuis le 1^{er} avril 2018, les employeurs peuvent utiliser le nouveau TESA. Très impliquée dans l'accompagnement de ses ressortissants, la MSA DLG a proposé des réunions de présentation de ce nouvel outil.

Le nouveau TESA s'adresse prioritairement aux petites entreprises agricoles, non équipées d'un logiciel de paie ou qui ne font pas appel à un tiers déclarant.

De nouvelles fonctionnalités

Le nouveau TESA comprend 4 modules :

- L'adhésion : l'employeur s'inscrit une seule fois avec son numéro SIRET.
- La gestion des taux : il paramètre les cotisations complémentaires dues auprès d'autres organismes que la MSA.
- L'embauche : cela permet de déclarer l'embauche des salariés et de saisir les évolutions de leur contrat de travail.
- Le volet social : il contient tous les éléments nécessaires à la production des bulletins de salaire (nombre de jours travaillés,...) et des documents RH (certificat de fin de contrat,...).

Un déploiement progressif

La mise à disposition de ce nouveau service a commencé par l'ouverture des fonctionnalités adhésion et gestion en janvier 2018. La saisie des embauches et la réalisation des bulletins de salaire sont possibles depuis avril 2018. Toutefois,



l'ouverture du service est reportée au 1^{er} juillet 2018 pour les employeurs en mixité DSN / TESA, ceux qui ont recours à au moins un contrat particulier (apprentis, stagiaires,...) et les particuliers employeurs. En attendant, ils doivent continuer à utiliser au 2^e trimestre les déclarations habituelles (DTS et ancien TESA).

L'accompagnement de la MSA

Tout au long de l'année 2018, la MSA DLG se mobilisera pour présenter le nouveau TESA aux employeurs concernés.

En mars dernier, la MSA DLG a proposé des réunions d'information sur les deux départements et plus de 300 employeurs ont ainsi pu bénéficier de cet accompagnement au démarrage du nouveau TESA.

La MSA a également créé un mini-site Internet entièrement dédié au nouveau TESA, ouvert à l'adresse suivante : **nouveau-tesa.msa.fr**

Son objectif est de concentrer toutes les informations utiles pour bien démarrer le nouveau TESA, avec notamment la mise à disposition de tutoriels.

Retour sur les réunions des comités d'agence

Les 6 réunions se sont tenues du 22 mars au 3 avril dernier sur l'ensemble du territoire. Les membres des comités d'agence ont ainsi pu échanger sur l'actualité de la MSA, l'animation de l'échelon local et la préparation de la prochaine Assemblée Générale.



Les membres des comités d'agence se retrouvent 2 fois par an. Ces rencontres facilitent le partage des expériences de terrain, la mise en place des actions et dynamisent l'activité des échelons locaux.

L'actualité de la caisse

Les réunions ont débuté par une présentation des décisions prises au cours des derniers Conseils d'Administration sur lesquelles chaque Président de comité d'agence a apporté des éclaircissements. Le bilan des réunions des échelons locaux 2017 du secteur a ensuite été fait par l'animatrice du territoire. La matinée s'est poursuivie par une présentation du nouveau TESA et de ses fonctionnalités. L'animatrice a demandé aux membres du comité d'agence d'aider la MSA à relayer les informations sur ce nouvel outil auprès des employeurs concernés.

Autre sujet de l'ordre du jour, l'animation des échelons locaux. Un moment d'échange a été consacré aux actions

de terrain déjà réalisées et à celles pouvant être mises en place pour répondre aux demandes des ressortissants du secteur. À cette occasion, les Présidents des comités d'agence ont encouragé les élus à prendre des initiatives.

Le challenge Présence Verte

La journée a également permis à l'animatrice de faire un point sur le challenge lancé aux élus, à l'occasion des 30 ans de l'association, et les actions mises en place pour « promouvoir la mission de Présence Verte ». Pour rappel, ce challenge mobilise les 13 inter-cantons et les 3 plus performants recevront le jour de l'AG un prix de 2 000 €, 1 000 € et 500 € pour l'association de leur choix.

L'Assemblée Générale de Boulazac

L'après-midi a été consacrée à la préparation de l'Assemblée Générale qui se déroulera le **1^{er} juin au centre culturel Agora de Boulazac**. Différentes questions, répertoriées par thème, ont été recensées au cours des 6 réunions. Les réponses fournies par les services et la Direction de la caisse seront remises, sous forme de livret, le jour de l'Assemblée Générale.



Paroles de Présidents...



Françoise LABOUBÉE
Présidente de l'échelon local de Francoescas

Au cours de la journée, nous avons abordé différents sujets : le nouveau TESA, les actions de terrain à mettre en place et la préparation de l'Assemblée Générale du mois de juin.

Ces comités d'agences donnent aux Présidents des échelons locaux la possibilité d'échanger et de préparer ensemble leurs prochaines réunions de formation et d'information : risques routiers, Internet, manipulation bovins,...

C'est important de se retrouver et d'avoir cette relation privilégiée. Je suis satisfaite de ces réunions car nous sommes en petit groupe. Chaque Président apporte ce qu'il vit sur son canton et le fait partager aux autres. Ce travail en commun permet ainsi d'être plus efficace dans l'organisation de nos actions de terrain et plus proche des attentes des adhérents de notre secteur.



André DESSALLES
Président de l'échelon local de Saint-Astier

En début de réunion, nous avons fait un retour sur les principales décisions du Conseil d'Administration. Je trouve que c'est une bonne chose d'informer les Présidents des échelons locaux sur les orientations qui sont prises par le CA.

En plus, le fait d'être en petit comité facilite les échanges et la compréhension des réponses apportées par la caisse aux problèmes rencontrés par nos agriculteurs.

Je pense par exemple aux prises en charge de cotisations qui sont des mesures financières décidées par le CA pour aider les agriculteurs en difficulté.

Nous pouvons ensuite plus facilement répondre aux questions que l'on nous pose sur le terrain et mieux expliquer aux adhérents de notre secteur les actions mises en place par la MSA.

Une délégation parlementaire rencontre la MSA



Dans le cadre du plan de lutte contre les déserts médicaux, les délégués de la mission « Accès aux soins » se sont déplacés en Lot-et-Garonne, le 5 avril dernier, pour rencontrer les professionnels de santé, les acteurs locaux et la MSA.

L'objectif était d'échanger sur les actions mises en œuvre sur le territoire, les difficultés rencontrées et les bonnes pratiques à développer au niveau national.

L'ARCMSA comme interlocuteur privilégié

Après une visite du Pôle de santé de Casteljaloux, la

délégation parlementaire nommée par la Ministre de la santé, Agnès Buzyn, composée de Thomas Mesnier (député de Charente), Elisabeth Doineau (sénatrice de Mayenne) et du docteur Sophie Augros (médecin généraliste), s'est entretenue avec les représentants des MSA de la région Nouvelle-Aquitaine (l'ARCMSA).

C'est Claudine Faure qui a accueilli les membres de la délégation. En introduction, elle a présenté la MSA, son guichet unique et un fonctionnement démocratique reposant sur l'élection des délégués cantonaux.

Elle a insisté sur la forte présence du régime agricole sur les territoires, avec ses travailleurs sociaux, médecins, infirmiers, conseillers en prévention et les différents points d'accueil répartis sur les départements.

L'action de la MSA reconnue

Ensuite, les représentants des MSA du Limousin, Sud Aquitaine, Gironde et Dordogne, Lot et Garonne ont présenté leurs actions pour favoriser l'accès aux soins en milieu rural et les actions de prévention en direction des adhérents, en insistant sur le rôle déterminant des délégués cantonaux.

Les échanges ont été riches et les parlementaires ont pu relever la forte implication de la MSA dans l'organisation de l'accès aux soins en milieu rural.

RELATION DE SERVICE

S'engager ensemble pour une relation de qualité



La MSA met en place des engagements pour contrôler la qualité de ses services. Parce qu'une relation doit être partagée, certains engagements vous concernent directement.

La MSA s'engage au quotidien pour bien vous accueillir et répondre au mieux à vos besoins. Pour s'assurer de la qualité de ses services, la MSA renforce ses engagements.

Nos 20 engagements de service

La MSA a défini 20 engagements qui concernent les différents moyens existants pour nous contacter : **l'accueil physique dans nos agences, le courrier, la téléphonie et nos sites Internet.**

Ces engagements sont répartis en 4 thématiques : **la disponibilité de nos équipes** (exemple : "nous répondons à vos appels en limitant le temps d'attente"), **la simplification de vos démarches** (exemple : "un

ordinateur en libre-service est disponible dans nos agences pour réaliser vos démarches en ligne"), **la responsabilité** (exemple : "nous vous répondons de façon claire et précise à toutes vos démarches, quel que soit le mode de contact") et **l'adaptation à vos besoins** (exemple : "nous créons des outils pour vous aider dans vos démarches").

Agissons ensemble

Parce qu'une relation est d'autant plus fructueuse qu'elle est partagée, pour chacune des 4 thématiques vous vous impliquez également à travers de bons réflexes très simples à adopter (exemple : "vous nous signalez tout changement de situation afin de mettre à jour au plus vite vos droits").

Ces gestes que nous vous demandons sont essentiels à l'exercice de nos missions et au bon traitement de vos demandes. Ils garantiront aussi une relation de proximité avec vous tout en mettant l'accent sur la responsabilité.

Un suivi régulier

Afin de mesurer la qualité de nos services et votre satisfaction, des indicateurs de suivi ont été définis. Ils nous permettront de repérer des axes d'amélioration et ainsi d'apporter des actions correctives.



Retrouvez l'ensemble des engagements de service sur le site msa24-47.fr

Rubrique Votre MSA > Qui sommes nous ?

La MSA renforce son service Agri'écoute

Soucieuse de toujours mieux protéger et accompagner ses adhérents en difficulté, la MSA optimise l'expertise du service téléphonique Agri'écoute pour faciliter la détection précoce des cas sensibles ou à risque.



Avec le renforcement du dispositif Agri'écoute, la MSA lance une nouvelle campagne d'information à l'attention des proches des adhérents potentiellement concernés, partenaires et relais d'opinion, sur l'existence et les nouveaux points forts de ce service d'écoute.

Un service accessible à tout moment

Dans un contexte de crise agricole malheureusement pérenne, le mal-être chez

les exploitants et salariés agricoles est devenu une réalité sociale préoccupante.

Dans le cadre de son action de prévention du suicide en milieu rural, la MSA propose depuis octobre 2014 le dispositif Agri'écoute. Accessible au **09 69 39 29 19**, il permet à tout adhérent MSA de dialoguer anonymement, 24h/24 et 7j/7, avec des écoutants formés aux situations de souffrance ou de détresse.

Un service renforcé

Aujourd'hui, ce service d'écoute téléphonique se voit doté de moyens d'action amplifiés :

- **Un nouveau profil d'écouterants téléphoniques**, avec désormais une équipe de psychologues cliniciens diplômés, spécifiquement formés à la gestion du mal-être et des situations de crise suicidaire,
- **Un mode actif d'écoute et de prise en charge privilégiée**. Les objectifs : aider la personne en difficulté et l'amener à prendre du recul par rapport à une situation personnelle douloureuse, compliquée ou de crise,
- **Un accompagnement à distance, effectué par le même psychologue clinicien**, si plusieurs temps d'échanges sont nécessaires ou souhaités par l'adhérent,
- **Un suivi personnalisé** pour favoriser la meilleure orientation de l'adhérent et la mise en place de solutions concrètes adaptées à sa situation,
- **L'adhérent concerné peut garder l'anonymat** dans le cadre de son accompagnement à distance,
- **Avec l'accord de l'adhérent, possibilité de lever son anonymat** pour faire le lien avec **la cellule MSA de prévention du suicide**.

Cette cellule pluridisciplinaire (médecin du travail, assistante sociale, infirmiers,...), mise en place en 2012 par la MSA DLG, pourra ainsi prendre le relais pour accompagner l'adhérent aussi longtemps que nécessaire.



Pour en savoir plus, consultez le site msa24-47.fr

Rubrique Particulier > Solidarité, handicap, dépendance >

Accompagner les personnes en difficulté

SANTÉ

La vaccination, un geste de prévention essentiel



À l'occasion de la **semaine européenne de la vaccination du 23 au 29 avril**, la MSA a rappelé à ses adhérents les enjeux de la vaccination.

Pour cette édition 2018, l'objectif de la campagne est d'expliquer au public concerné les nouvelles dispositions autour de la vaccination obligatoire.

Des vaccins obligatoires pour qui ?

Pour les nourrissons nés depuis 1^{er} janvier 2018, les vaccins obligatoires avant l'âge de 2 ans sont : la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite, la coqueluche, l'haemophilus influenzae

B, l'hépatite B, le méningocoque C, le pneumocoque, la rougeole, les oreillons et la rubéole (ROR).

Pour les enfants nés avant le 1^{er} janvier 2018, rien ne change : la vaccination contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite est obligatoire. Les 8 autres vaccins cités sont recommandés.

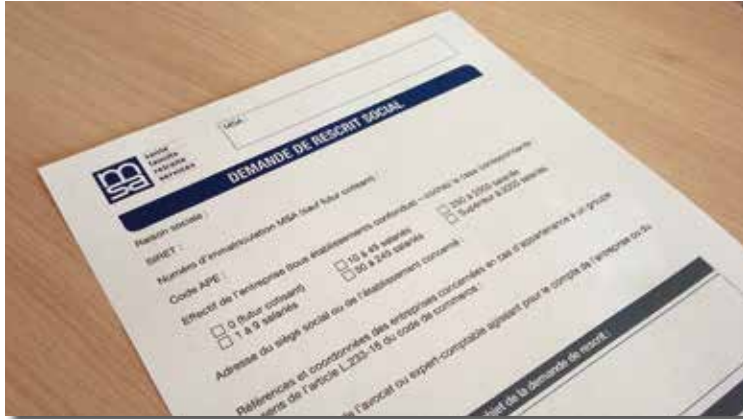
Pourquoi deviennent-ils obligatoires ?

Ces vaccins permettent de protéger la population contre ces maladies infectieuses qui connaissent une recrudescence ces dernières années et peuvent entraîner de graves conséquences sur la santé de l'enfant : détresse respiratoire, paralysie, pneumonie,... Depuis novembre 2017, le nombre de cas de rougeole a considérablement augmenté en Nouvelle-Aquitaine et dans d'autres régions à cause d'une couverture vaccinale insuffisante.

La MSA prend en charge à 100 % les 2 doses du vaccin ROR pour les enfants et les adolescents jusqu'à 17 ans révolus et à 65 % pour tous les autres assurés.

Le rescrit social pour sécuriser ses relations avec la MSA

La législation relative au prélèvement social évolue régulièrement. Afin d'aider les cotisants agricoles face à ces modifications, le rescrit social permet d'interroger sa MSA sur un point précis de droit, avant une éventuelle procédure.



Le rescrit social est un moyen donné à un cotisant d'interroger son organisme de protection sociale sur l'application de la législation à sa situation.

Quel est le principe ?

Avec le rescrit social, le cotisant obtient une décision explicite de sa MSA sur l'application, à une situation précise, d'une réglementation relative aux cotisations et contributions sociales.

La réponse apportée est opposable à la MSA et permet de se prémunir contre un éventuel redressement, tant que la situation décrite dans la demande n'a pas été modifiée.

Cette procédure n'est donc pas possible lorsqu'un contrôle a été engagé ou lorsqu'un contentieux en rapport avec la demande est en cours.

Quels sont les sujets concernés ?

- **Pour les employeurs de main-d'œuvre** : sur la législation relative aux cotisations et contributions de sécurité sociale contrôlées par les MSA (affiliation, assiette et modalités de calcul des cotisations, recouvrement,...). Elle peut également concerner les cotisations et contributions contrôlées pour le compte de tiers (assurance chômage, retraite complémentaire).

- **Pour les exploitants agricoles** : sur les questions relatives à l'affiliation à un régime de protection sociale et sur les mesures d'exonération dont peuvent bénéficier les jeunes chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole.

Comment effectuer une demande ?

La demande de rescrit social doit être adressée à la MSA auprès de laquelle le cotisant est tenu de faire ses déclarations ou de s'affilier, par tout moyen apportant la preuve de sa date de réception : lettre recommandée avec avis de réception ou remise en main propre contre décharge, envoi dématérialisé, sous réserve de pouvoir apporter la preuve de la date de réception.

La demande doit comporter :

- le nom et l'adresse du cotisant ou futur cotisant,
- son numéro d'immatriculation,
- les indications relatives aux dispositions législatives et réglementaires au regard desquelles il demande que la situation soit appréciée,
- une présentation précise de la situation.

Comment sont traitées les demandes ?

Une fois la demande adressée, la MSA dispose de vingt jours pour demander les informations manquantes. Passé ce délai, la demande est réputée complète. Si la MSA réclame des éléments manquants, le demandeur dispose d'un mois pour les adresser.

Dès que la demande est complète ou réputée complète, la MSA a trois mois pour notifier au demandeur une réponse écrite. L'absence de réponse interdit tout redressement de cotisations ou contributions fondé sur le point de législation objet de la demande. Cette interdiction dure jusqu'à la réponse explicite de la MSA.



Pour plus d'informations, consultez le site Internet msa24-47.fr

Rubrique Exploitant ou Employeur > Le rescrit social

ACCUEIL

L'accueil de votre MSA évolue

Dans le cadre des mutualisations de proximité entre les MSA Dordogne, Lot et Garonne et du Limousin, les points d'accueil de Nontron, Brive et Saint-Yrieix-la-Perche accueillent, désormais, les ressortissants des deux MSA.

Afin d'optimiser l'offre de services sur les territoires, les adhérents de la MSA DLG peuvent se rendre dans les points d'accueil de Brive et Saint-Yrieix-la-Perche, s'ils sont plus proches de leur domicile, pour effectuer leurs démarches.

Les horaires d'ouverture des agences :

- **Saint-Yrieix-la-Perche** : Maison du département – Antenne du Chatain – 16 bis rue du Chatain

Mardi : exclusivement sur rendez-vous

Vendredi : 9h00-12h30 et 14h00-16h30

- **Brive** : ZI Cana ouest – rue J. Bouchet

Lundi, mardi, jeudi : 9h00-12h30 (sans rendez-vous) et 14h00-16h30 (exclusivement sur rendez-vous)



Retrouvez les horaires d'ouverture de vos agences en page d'accueil du site msa24-47.fr

Rubrique Accès direct

FERMETURE DE VOS AGENCES

Les agences et l'accueil téléphonique seront fermés les jeudis 31 mai et 28 juin 2018

Des cantons en mouvement

Par sa présence sur le terrain, l' élu assure un rôle essentiel d'animateur et de relais entre la MSA et les assurés. Retour sur des actions menées par la MSA avec la participation des délégués territoriaux.

Bien agir devant un début d'incendie



Le 6 février dernier, le service prévention de la MSA DLG a organisé une formation "Incendie, première intervention". Cette session d'une journée s'est déroulée à Mezin et avait pour objectif d'apporter les connaissances

théoriques et pratiques nécessaires pour agir face à un début d'incendie. Au programme : la réglementation, les causes de l'incendie, les moyens d'extinction et le comportement à avoir en cas d'incendie.

La solidarité face à la détresse des agriculteurs



La FD Cuma 24, soutenue par ses partenaires dont la MSA DLG, a souhaité communiquer sur la détresse du monde agricole et sur la nécessité de se soutenir mutuellement. Elle a demandé à J-P Dupin

d'écrire un spectacle dont la première a eu lieu le 16 février à Périgueux. Intitulé "Le bonheur est dans le pré mais l'étable est vide", il aborde avec humour le sujet du mal-être chez les agriculteurs et rappelle l'existence du dispositif "Agri'écoute".

La MSA au soutien des lycéens agricoles



Dans le cadre des formations agricoles et hippiques dispensées au lycée agricole de Nérac, les élèves de l'établissement ont organisé un week-end d'animation les 24 et 25 mars 2018. Deux événements ont été

mis en place : la 2^e édition de la foire agricole sur le lycée, avec notamment la présence d'un marché de producteurs, et le concours de saut d'obstacles où 8 épreuves étaient proposées. La MSA DLG était partenaire de ce moment fort de la formation des jeunes lycéens qui leur donne l'occasion de mettre en oeuvre ces manifestations agricoles.

Les risques psychosociaux, parlons-en !



Les risques psychosociaux peuvent mettre en péril la pérennité de l'exploitation, la santé mentale et l'intégrité physique des exploitants. Conscients de l'importance de ces dangers, les élus du comité d'agence de

Sarlat ont organisé le 29 mars dernier, à St Cyprien, une journée de formation pour accompagner exploitants et employeurs dans la compréhension des liens existants entre la réalisation de leur activité et l'impact sur leur santé.

Journée sport pour les MFR du 47



Près de 200 élèves ont participé à la journée sport des maisons familiales rurales du département qui a eu lieu le 29 mars à Sérignac-Péboudou. Cette journée, alliant sport et santé, avait pour but de favoriser

les échanges et la convivialité entre les jeunes. Après le concours du meilleur sandwich, ils ont participé au cross annuel. Notre Administratrice Claudine Aureille, présente à cette journée, a remis des coupes MSA aux gagnants et gagnantes de cette épreuve.

Les projets MFR à l'honneur



Dans le cadre de l'appel à partenariat MFR-MSA, les élèves des MFR des 2 départements ont participé à l'élaboration de projets portant sur différents thèmes. Cette année, 20 projets ont été récompensés et

2 coups de coeur ont été décernés aux établissements de Nérac et Castelmoron. Les MFR de Dordogne ont présenté, le 5 avril à Périgueux, leurs travaux au cours du colloque départemental et ont reçu un chèque MSA des mains de notre Administrateur Jean-Michel Montaulard.



Si vous souhaitez réaliser une action ou une formation sur votre canton, n'hésitez pas à contacter vos animatrices de l'Echelon Local.